

Compte-rendu

DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 JUILLET 2020

Séance du 09 juillet 2020

Date de convocation : 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de **MAUQUENCHY** sous la présidence de **M. Pascal MARIETTE, Maire**.

Etaient présents : Mmes, Mrs, Sophie BIGNON, Marie FUMIERE, Pascal GODARD, Régis HELLOT, Philippe HAVE, Sophie LE DOUSSAL, Pascal MARIETTE, Jean-Jacques OCTAU, Christian RIMBERT, Ronan LAMENISOT formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé avec pouvoir : Mme Anne MARC, à Mme. Marie FUMIERE

En Exercice : 11 Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 11

Secrétaire de séance : M. Philippe HAVE

Ouverture de la séance à 19h30

M. Pascal GODARD explique qu'aux termes de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». De ce fait, le secrétaire de séance ne peut être qu'un membre du conseil municipal.

M. Pascal MARIETTE procède ensuite à l'approbation du PV de la séance du 25 juin 2020.

➤ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

I. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DES SENATORIALES 2020

Vu l'article L. 283 et suivant et R. 131 et suivant du code électoral,

Monsieur le maire, Pascal MARIETTE rappelle que l'élection des délégués et suppléants pour les sénatoriales se déroule séparément parmi les conseillers municipaux. Si le nombre des conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Élection du délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue **6**

Ont obtenu :

M. Pascal MARIETTE: 11 voix (onze voix)

M. MARIETTE Pascal a été proclamé délégué

Élection du 1er suppléant

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue **6**

Ont obtenu :

Mme. Sophie LE DOUSSAL: 11 voix (onze voix)

Mme. Sophie LE DOUSSAL a été proclamée 1ère suppléante

Élection du 2ème suppléant

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue **6**

Ont obtenu :

M. Christian RIMBERT: 11 voix (onze voix)

M. Christian RIMBERT a été proclamé 2ème suppléant

Élection du 3ème suppléant

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue 6

Ont obtenu :

M. Jean-Jacques OCTAU: 11 voix (onze voix)

M. Jean-Jacques OCTAU a été proclamé 3ème suppléant

II. CONTRIBUTION AU SIVOS DE L'ABBAYE ET DU QUESNAY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune, adhérente au SIVOS de l'Abbaye et du Quesnay, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités : - versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements), - fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après concertation le conseil,

Décide, d'acquitter la contribution de l'année 2020 au SIVOS de l'Abbaye et du Quesnay, dont le montant s'élève à 42 330 euros par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

M. Jean-Jacques OCTAU précise que **38 000 euros** avait été versé en 2019.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption de la participation au SIVOS**

III. INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNEE DU TERRITOIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE DE RANDONNEE

(PDIPR)

M. le Maire propose d'accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux suivants :

- Itinéraire concerné : [Mauquenchy-Roncherolles Boucle Sainte Anne](#)

- Itinéraire concerné : [Boucle de l'hippodrome](#)

M. Régis HELLOT demande de contrôler l'existence d'une éventuelle délibération sur l'année précédente. Après contrôle des délibérations il en résulte qu'il y a une délibération N° 2019-03-13 transmise au contrôle de légalité le 26 novembre 2019.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de transmettre la délibération N° 2019-03/13 au PDIPR**

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 à l'ensemble du Conseil Municipal. Il s'équilibre en Fonctionnement et en Investissement de la façon suivante :

Il indique que, suite à la demande du précédent conseil municipal du 25 juin 2020, et face au manque d'informations concernant le logement de la mairie, le budget prévu initialement pour sa rénovation, ne figurera pas dans le budget primitif 2020. En cas de nécessité, le budget pourra faire l'objet d'une décision modificative lors d'un conseil municipal.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 462 380.81€

Recettes : 462 380.81€

Résultat de clôture fin 2019 : 238 757.78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 90 123.00 €

Recettes : 90 123.00 €

Résultat de clôture fin 2019 : 44 567.47 €

Affectation du résultat 2019 au budget primitif 2020

Reprise en Fonctionnement en recettes au 002 : 238 757.78 €

Reprise en Investissement en recettes au 001 : 44 567.47 €

➤ **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption du budget primitif 2020**

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT COMMUNAL

Mme Sophie BIGNON annonce qu'un montant de 12 euros sera à payer au notaire et se charge d'appeler pour en connaître le détail.

CONGES ANNUELS

M. Pascal MARIETTE indique que la mairie sera fermée du 27 juillet au 17 août 2020.

RÉUNION DE TRAVAIL SIVOS

M. Pascal GODARD mentionne qu'une réunion de travail du SIVOS aura lieu le 15 juillet 2020.

RASSEMBLEMENT DU CLUB DE MOBYLETTES ANCIENNES

M. Pascal MARIETTE annonce qu'un rassemblement de mobylettes anciennes aura lieu le 26 septembre 2020 reliant MAUQUENCHY à COMPAINVILLE et propose de réaliser un stand avec boissons pour les accueillir.

AGENT COMMUNAL

Mme Marie FUMIERE demande des nouvelles de Mme Nathalie DELACOUR suite à son accident de travail. Mme DELACOUR doit passer une radio afin de déterminer si une opération doit avoir lieu.

M. Ronan LAMENISOT précise qu'il serait souhaitable que les agents soient formés aux premiers secours par une formation de 2 ou 3 jours.

CIMETIERE

M. Pascal GODARD prévient du manque de place dans le cimetière et qu'il serait souhaitable de s'en occuper. M. Pascal MARIETTE évoque le fait qu'un nombre de place seraient récupérable concernant les édifices en état de détérioration.

COMMUNICATION

Mme Sophie LE DOUSSAL demande à l'ensemble du conseil leur accord pour ouvrir une page FACEBOOK pour la commune afin de tenir informé les administrés sur les événements et informations courantes liées à la vie communale.

CANTINE

Mme Sophie LE DOUSSAL annonce que la cantine ne sera plus approvisionnée par CONVIVIO. Il sera préféré des marchés locaux, tant que possible.

FETE SAINT ANNE

Mme Sophie LE DOUSSAL demande si la proposition d'un vin d'honneur peut être organisé pour cet événements. M. Pascal MARIETTE propose un dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur le dimanche 26 juillet 2020. La crise sanitaire du COVID19 ne permet pas de célébrer une messe ni organiser de foire à tout cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15